



FORUM Jeudi 17 décembre 2020

Plan Climat Air Énergie Métropolitain

QUESTIONS/RÉPONSES POSÉES EN LIGNE PAR LES PARTICIPANTS

Questions/réponses sur la qualité de l'air

➤ **Va-t-il y avoir une ZFE pour les véhicules personnels ?**

Une étude est en cours à ce sujet afin d'évaluer sa pertinence et de simuler l'impact sur la qualité de l'air, de différents scénarios temporels. Les autres aspects, notamment socio-économiques sont également analysés dans cette étude.

➤ **Pour les particules fines : comment comparer des véhicules lourds par rapport aux véhicules légers ?
Pas d'indication sur le car labelling de l'Ademe.**

Les véhicules lourds émettent davantage de particules liées à l'abrasion des freins et des pneus et des routes. Le car labelling ne porte que sur les consommations de carburant et émissions de CO₂ des véhicules légers (pas sur les émissions de polluants atmosphériques).

Questions/réponses sur l'énergie

➤ **L'opération Mur|Mur va-t-elle être doublée ?** *(Jean-Louis Serero)*

L'objectif de la Métropole est de multiplier par deux le rythme actuel de rénovation d'ici 2025 pour la copropriété et pour la maison individuelle.

Le budget de fonctionnement de Mur|Mur copropriétés passe de 760 k€ en 2020 à 1 M d'€ en 2021.

Pour la maison individuelle, il passe de 510 k€ en 2020 à 550 k€ en 2021.

Ces chiffres n'incluent pas les aides aux travaux versées par la Métropole aux porteurs de projets.

Questions/réponses sur les outils de calcul d'Atmo AuRA

➤ **Pourquoi 2005 comme année de référence ?**

C'est l'année de réalisation du premier bilan énergétique du territoire. De plus, en 2005, Grenoble-Alpes Métropole fut la première agglomération de France à se doter d'un Plan Climat qui est devenu par la suite un Plan Climat Air Énergie. Pour ces deux raisons, l'année 2005 est prise comme référence sur le territoire.

➤ **Pourquoi un délai de deux ans dans la présentation des résultats ?**

Le délai de 2 ans s'explique par le délai de mise à disposition des données d'activités (au mieux en fin d'année N+1), auquel il faut ajouter le temps d'intégration/modélisation/validation dans les outils de calculs d'Atmo AuRA (environ 1 an). La Métropole, Atmo et l'ALEC étudient les moyens de réduire ce délai sans pour autant dégrader la qualité de l'information traitée.

➤ **La baisse des émissions de l'industrie n'est-elle pas liée à la délocalisation plutôt qu'aux efforts fournis ?**

La baisse des émissions de l'industrie est liée à 3 phénomènes :

1. optimisation des procédés
2. utilisation d'énergies moins carbonées
3. baisse de l'activité dans certains secteurs.

C'est sur ce dernier point que le phénomène de délocalisation des productions peut avoir un impact, mais ce sujet est difficile à quantifier et n'est pas suivi dans le cadre de l'Observatoire du plan climat.

Questions/réponses de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (SPL ALEC)

- **Combien de communes signataires ?** *(Jean-Louis Serero)*
21 communes étaient partenaires lors de la période 2015-2020, représentant 85 % de la population métropolitaine.
- **Comment accéder aux documents pour son engagement dans le Plan Climat ?** *(François Carrier)*
Catalogue d'actions : pour obtenir le catalogue d'actions (version travail), envoyez-nous un mail et on vous transmettra la dernière version afin que vous puissiez commencer à élaborer votre plan d'actions.
Le catalogue sera finalisé fin janvier 2021, il sera alors envoyé à toutes les communes et mis sur le site internet des partenaires du PCAEM, dans « la boîte à outils ».
Charte d'engagement : la charte est disponible sur le site planclimat.grenoblealpesmetropole.fr
- **Quel consensus métropolitain si chaque commune s'engage à des niveaux différents ?** *(Silaine)*
Les communes ont des moyens, des populations et des contraintes très variées. Ces différences territoriales impliquent des disparités dans les actions mises en oeuvre. Chaque commune doit pouvoir agir à son échelle, en poussant son ambition au maximum de ses capacités. Les actions socles assurent néanmoins une base d'actions communes à l'ensemble des partenaires.
- **Pour une commune qui voudrait s'engager que faut-il budgétiser prioritairement ?** *(Forestier)*
Le premier poste à budgétiser est du temps à consacrer pour coordonner la mise en oeuvre et le suivi du plan d'actions : un poste de chargé e de mission (ou une part d'ETP). Concernant les actions en elles-mêmes, il faudra avant tout fixer les priorités en construisant le plan d'actions.
- **Les territoires voisins sont-ils considérés comme partenaires ?** *(Anne Foret)*
Oui, ils participent à la gouvernance du Plan Climat et sont invités au forum.
- **EP SCot peut-il être partenaire ?** *(Cecile Benech)*
Oui, l'EP SCot peut être partenaire : contactez-nous pour plus d'informations.
- **Peut-on ajouter des actions qui ne sont pas dans le catalogue ?**
Oui, le catalogue n'est pas exhaustif : les communes peuvent ajouter à leur plan d'actions des actions qui n'y apparaissent pas.
- **Y a-t-il un lien entre l'accompagnement proposé aux communes et le pack CEP proposé aux communes par l'ALEC ?** *(Debray)*
L'accompagnement CEP (conseil en énergie partagé) est un service de conseil technique et de suivi des consommations axé sur la gestion de l'énergie dans le patrimoine communal, également proposé par la SPL ALEC. Il ne s'agit pas du même service mais nous sommes en dialogue permanent pour un suivi efficace des communes.
- **Quel accompagnement et quelles aides pour établir un diagnostic CEP ?**
Pour recourir à l'accompagnement CEP (conseil en énergie partagé) proposé par la SPL ALEC, les communes doivent être actionnaires de la SPL. Lorsqu'elles sollicitent ce service, un(e) conseiller(ère) dédié(e) leur est affecté, il ou elle établit un bilan des consommations communales avec un détail par bâtiment. Ce bilan, qui sera réalisé annuellement est le point de départ pour des actions de maîtrise de l'énergie et de rénovation du patrimoine. Le cout du service dépend de l'ampleur de la commune. Grenoble-Alpes Métropole participe à son financement. Plus d'informations : collectivites@alec-grenoble.org
- **La plateforme sera-t-elle accessible au grand public ?**
Le site n'est pas un site grand public, il n'y a pas d'informations à destination des habitant(es). Il n'est cependant pas « caché » donc des habitant(es) peuvent y accéder. C'est d'ailleurs pour cela que certains documents et l'annuaire des partenaires sont accessibles uniquement avec un identifiant.
- **En tant que partenaire comment vais-je recevoir mes identifiants ?**
Pour avoir accès à l'espace partenaire du site, vous êtes invité à compléter le formulaire de contact : planclimat.grenoblealpesmetropole.fr. Vous recevrez ensuite un email vous informant que votre accès a été créé. Votre identifiant sera votre adresse email.
- **Qui va gérer le site et sa mise à jour ?** *(Gita)*
La SPL ALEC est en charge de la gestion et la mise à jour du site internet des partenaires du PCAEM. Les partenaires sont invités à envoyer leurs actualités et événements mais aussi à faire part de leur expertise pour faire vivre ce site.

Questions/réponses du service environnement de la Métropole

➤ Comment va se mettre en place la convention pour le climat ? *(Isabelle)*

Les modalités de mise en place sont en cours de définition, et feront l'objet d'une première délibération cadre de la Métropole à la fin du mois de janvier.

➤ Comment faire pour y participer ? *(Isabelle)*

S'agissant d'un panel citoyen, les participants seront tirés au sort afin d'assurer une bonne représentativité du territoire.

➤ Pourquoi les citoyens ne sont-ils pas associés au plan climat ? *(Isabelle)*

Les citoyens ont été associés dans la phase d'élaboration du plan climat (concertation préalable menée sous l'égide d'une garante du débat public désignée par la CNDP) et dans la phase d'adoption du plan climat. Les bilans de cette concertation sont téléchargeables sur le site internet de la Métropole : grenoblealpesmetropole.fr

En outre, le Comité d'Orientation du plan climat compte un collège "société civile", composés de représentants associatifs et de membres du Conseil de développement de la Métropole.

Enfin, le plan climat prévoit dans son axe 4 de renforcer l'implication des habitants dans sa mise en oeuvre : campagnes d'information, mise en place des ateliers citoyens sur la sobriété, etc.

➤ Les communes concernées par l'étude ICU (îlots de chaleur urbains) sont-elles déjà identifiées ? *(Virginie Lopez)*

Pas encore, mais il s'agit de la première étape de l'étude qui sera engagée rapidement.

➤ Pour lancer ces études au niveau des communes des financements Métro seront-ils prévus ? *(François Carier)*

L'étude ICU est réalisée par la Métropole. Le réseau de mesures qui sera déployé sera pris en charge par la Métropole, mais les communes pourront si elles le souhaitent le compléter. Il s'appuiera sur les réseaux d'ores et déjà déployés par les communes de Grenoble et Echirolles.

Questions/réponses sur la démarche partenariale du Plan Climat

➤ Pourquoi on n'a plus qu'un forum par an ? *(Jemesmain)*

Le forum des partenaires du plan climat est le temps de rencontre, de valorisation et d'échanges de pratiques de l'ensemble des partenaires qui se sont engagés par leur plan d'actions dans le Plan climat. Pour réaliser cette rencontre, plusieurs mois de travail sont nécessaires. Il est donc important que ce travail de préparation réponde aux attentes des partenaires d'une façon qualitative. L'information et l'animation de ces temps se poursuivront sur la plateforme des partenaires.

➤ Y a-t-il des outils pour les entreprises pour entrer dans le plan climat ? *(Bessiere)*

Nous travaillons en ce moment à un outil qui servira à accompagner les entreprises qui désireraient s'engager dans le plan climat. Cet outil apportera une aide à la mise en place des plans d'actions des entreprises afin de participer avec les autres partenaires aux objectifs du territoire.

Questions/réponses sur les îlots de chaleur

➤ A quelle échelle la classification LCZ a-t-elle été faite, secteur, quartier ? *(Gita)*

Une LCZ (Local Climate Zone) est une unité climatique d'au moins 4 ha, associant une forme urbaine homogène à un effet sur le climat local. Une nomenclature internationale définit les LCZ : le territoire de Grenoble par exemple est découpé en 88 LCZ réparties dans 10 formes urbaines de la nomenclature (LCZ6 = habitat pavillonnaire, LCZ2 = bâtiments à hauteur modérée et très dense, LCZ8 = zone d'activité...).

Ce découpage permet de comparer ces « unités climatiques » entre elles, d'identifier les secteurs prioritaires et les actions à mener. C'est un découpage différent des découpages par quartiers administratifs habituellement utilisés.

Pour Echirolles, le territoire est découpé en 49 LCZ répartis dans 9 formes urbaines de la nomenclature.

➤ **Continuation des campagnes de mesure sur combien d'années ?** *(Gita)*

Au total, une soixantaine de thermomètres et 4 stations météo ont été installés sur les communes de Grenoble et Echirolles. Les dispositifs sont prévus pour enregistrer les données mesurées et peuvent rester en place plusieurs années consécutives pour améliorer les connaissances sur l'îlot de chaleur urbain (fréquence, intensité du phénomène). Les thermomètres, faciles à déplacer peuvent être mobilisés pour des études plus pointues sur un parc par exemple ou une zone d'aménagement.

Echirolles projette d'automatiser la récupération des données de température, et autres données météorologiques, notamment à partir des 2 stations météorologiques. L'objectif est de pouvoir suivre les événements météorologiques du territoire mais aussi de constituer une base de données permettant d'observer l'évolution du climat.

➤ **Quel accompagnement et quelles aides pour établir un diagnostic ?** *(Virginie Lopez)*

La Métropole a choisi un prestataire pour étudier le phénomène d'ICU à l'échelle des communes urbaines de l'agglomération, selon la même méthodologie que celle utilisée par Grenoble et Echirolles. La Métropole prendra contact avec les communes concernées pour les associer à la démarche.

➤ **Comment répondre au besoin de fraîcheur, d'eau et d'espace ombragés dans les quartiers prioritaires ?**

(Simon Caen)

Il semble déterminant d'intégrer la problématique du confort thermique d'été à chaque opportunité de projet, en amont, dans les cahiers des charges ; en parallèle, des systèmes temporaires peuvent être installés pendant la saison estivale (brumisateurs, jeux d'eau, etc.) tout en s'assurant de leur robustesse ou de leur surveillance (risques de dégradations) et du respect des normes sanitaires (risques de légionnelle ; un branchement sur le réseau d'eau potable est systématiquement privilégié).

Dans le cadre du NPNRU de la Villeneuve (projet d'Ecoquartier), côté Echirolles, la question est soulevée pour certaines places qui doivent être desimperméabilisées.

Questions/réponses sur le tri et le traitement des déchets

➤ **L'incinération des déchets est-elle en lien avec la transition énergétique de la CCIAG ?** *(Gita)*

La chaleur produite par l'incinérateur fourni environ 1/3 des besoins des 90 000 équivalents logements connectés au réseau de chaleur urbain, l'incinération des déchets participe aussi à la production d'électricité.

➤ **Où vont les flux de récupération des bennes ?** *(Marion Burre)*

Les cartons et cagettes sont emmenés à la déchèterie professionnelle d'Arc en Ciel à Domène pour une valorisation matière, c'est la commune qui prend en charge le coût, comme le montant de la redevance spéciale calculée sur le nombre de levées des bacs roulants mis en place sur le marché.

➤ **Gestion Métro ou ville de ces flux ?** *(Marion Burre)*

Ces bacs roulants intègrent les circuits de collecte des bacs des habitants.

➤ **Où en est l'expérimentation bouteille réversible ?** *(Jemesmain)*

Un partenariat est en cours avec Isère, Savoie et Haute Savoie « Alpes Consigne » issus de 3 projets dont Reverrecible pour atteindre un nombre de bouteilles suffisant à la viabilisation du modèle économique. Projet pilote d'achat d'une laveuse sur 2021. Grenoble-Alpes Métropole sera partenaire financier comme d'autres collectivités du bassin de vie concerné.

➤ **L'interdiction d'accès aux déchèteries par les commerçants et les artisans est-elle discutable ?** *(Philippe Parazon)*

La décision d'avoir un réseau spécifique de déchèteries dédié aux habitants et un autre dédié aux déchets des professionnels a été délibérée en novembre 2017, à la fois pour répondre à des obligations réglementaires (compétence de la collectivité, traçabilité des déchets professionnels...) et à la fois à la sécurité des usagers qui ne pouvait pas être assurée avec une co-activité. Le dernier bilan établi avec les 5 déchèteries professionnelles est positif avec plus de 23 000 tonnes de déchets réceptionnées sur un an et des professionnels satisfaits de la rapidité de dépôt et d'enregistrement sur ces sites dédiés.